



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°132 du 30 avril 2008

SOMMAIRE

- Compte-rendu de la réunion entre la direction du CNRS et les organisations syndicales du 28 avril 2008

Compte-rendu de la réunion entre la direction du CNRS et les organisations syndicales du 28 avril 2008

La direction du CNRS était représentée par le directeur général Arnold Migus, le secrétaire général Alain Resplandy Bernard, la DRH Mme D'Argouges et Gilles Pijaudier Cabot de la mission stratégie.
Pour le SNTRS CGT : Annick Kieffer, Michel Pierre et Daniel Steinmetz

Arnold Migus annonce l'ouverture du site CNRS 2020, dédié au débat sur le plan stratégique. Les organisations syndicales peuvent amener des contributions, un espace est ouvert pour eux à cet effet. Il rappelle le calendrier à venir : CTP le 6 mai, conseil scientifique le 14 mai, conseil d'administration le 22 mai, puis pour avis conseil scientifique le 10 juin, CTP le 11 juin et vote final au conseil d'administration le 19 juin.

La première version du plan stratégique, rappelle-t-il, avait été refusée en octobre 2007 par le ministère, car elle ne tenait pas compte de la loi LRU. La situation du partenariat n'était pas claire à l'époque. Pour lui, la commission François d'Aubert a rendu un rapport pragmatique et raisonnable qui dépassionne le débat. On dit parfois que le paysage de la recherche morcelé et parfois, de façon contradictoire, que les EPST doivent s'entendre pour savoir qui fait quoi. L'INSERM est en train de s'organiser à la manière de l'INSU. Ce dernier se concerta avec les autres EPST et avec certains EPIC pour coordonner son action. Les instituts de l'INSERM ont eux aussi vocation à organiser la concertation sur les grands thèmes. Il y aura coordination entre les EPST. Le climat est apaisé avec l'INSERM. Il y a eu deux réunions successives avec la direction de l'INRA et deux groupes de travail. La situation est réglée pour la biologie végétale et reste compliquée pour les problèmes de développement durable. La situation est plus difficile avec l'INRIA, surtout compte tenu des dernières déclarations de son directeur à la presse. En ce qui concerne l'avenir de l'informatique, il a reçu récemment un courriel du ministère, contredit apparemment par COSNARD, le directeur de l'INRIA. Arnold Migus attend la réaction des informaticiens avant de décider quoi que ce soit.

Comment, poursuit-il, sera l'organisation interne du CNRS avec les instituts ? Ceux-ci ne seront pas forcément nationaux. L'article 20 du décret-cadre précise les conditions de création d'instituts nationaux au CNRS. L'INSU coordonne et gère des programmes, mais, pour lui, le modèle est le département EDD, avec un cœur de disciplines et une fonction d'agence de moyens, 50 % des crédits de EDD allant vers d'autres départements.

Commentaire : l'origine du modèle de l'Insu est au ministère, dont P. Gillet, ancien directeur de cet institut est le directeur de cabinet de la ministre. Il est fondé sur l'idée d'une structuration d'une communauté scientifique dispersée entre des institutions différentes (observatoires, CNRS, universités, etc.) autour d'équipements communs. Elle est au CNRS fondée sur une complémentarité avec un département scientifique, SDU qui fait partie du Mippu et dont le directeur est également directeur de l'institut. Ce modèle risque de fragiliser les communautés scientifiques organisées sur d'autres bases ou faiblement structurées (SDV, SHS par exemple), pour lesquelles d'autres modes d'organisation sont possibles.

Quelle est la différence entre les instituts et les départements ? Il y aura, selon A. Migus, un contrat d'objectifs et de moyens entre l'institut et la direction générale. La fonction d'agence alimentera des laboratoires et des supports qui ne relèveront pas de l'institut, cela concernera de 15 à 25 % du budget de l'institut.

Commentaire : le contrat d'objectif figure parmi les nouveaux modes de pilotage du ministère. Il présente l'avantage de fixer les orientations et les activités concrètes de recherche à partir du ministère, par une cascade hiérarchisée d'instances décisionnelles allant du ministre au chercheur et à l'ITA.

La direction générale sera réduite à ce qu'A. Migus nomme ses « missions régaliennes » :

- la DRH., car cela sera nécessaire pour assurer la mobilité et l'interdisciplinarité,
- la définition du suivi de la politique partenariale, c'est le CNRS qui signera les conventions cadre, y compris dans le cas des politiques de site, (universités, pôle de compétitivité, entreprise), ainsi que pour les coopérations européennes et internationales,
- la politique de communication,
- la gestion, la direction des systèmes d'information, la direction de l'audit interne.

Commentaire : dans ces redéfinitions, la Direction Générale garde auprès d'elle des fonctions stratégiques : politique de recrutement, d'affectation et de promotion des personnel ; relations avec les universités, les écoles d'ingénieur et les autres institutions de recherche ; définition et pilotage des relations internationale ; gestion. La direction pense ainsi contrôler les instituts et éviter leur autonomie complète. Rien cependant n'empêcherait le transfert de ces fonctions aux instituts eux-mêmes si le ministère décide de les autonomiser.

Selon A. Migus qui se veut pragmatique, l'institut sera un opérateur, le directeur d'unité connaîtra le directeur de l'institut. Il entend parler en termes de discipline et favorisera donc des instituts disciplinaires. Il reviendra à la « gouvernance » de s'emparer graduellement des grands enjeux sociétaux et de la multidisciplinarité. 80 % des activités du centre sont situées dans les universités, mais 20 % relèvent des unités propres. Celles-ci seront la marge pour lancer de nouveaux projets pluridisciplinaires ; une partie des locaux du CNRS dans les laboratoires propres, seront considérés comme des hôtels à projet.

Annick Kieffer intervient pour le SNTRS CGT. Elle insiste sur l'attachement du SNTRS CGT à un CNRS pluridisciplinaire, à la grande autonomie attribuée à la collectivité scientifique à la cohérence nationale de la recherche et s'inquiète des prétentions du ministère, puis pose un certain nombre de questions.

Arnold Migus répond sur le nombre et le contour des instituts. Cela ne serait pas efficace de tout changer sur une cohérence méthodologique. On proposera probablement un institut de mathématiques avec les interfaces des mathématiques. En effet le CNRS a structuré la recherche mathématique, 85 % des enseignants chercheurs travaillent dans les unités mixtes de recherche. Il y aura **neuf instituts : mathématiques, matière, sciences de l'univers, particules, sciences de l'environnement et du développement durable, sciences et techniques de l'information, molécules et matériaux du futur (la chimie), sciences du vivant et enfin, sciences de l'homme et de la société.**

Annick Kieffer estime que la réforme va trop vite, elle pose des questions sur l'emploi et le personnel en particulier pour les ITA et pour les chercheurs, s'interroge sur les chaires juniors et dénonce l'explosion de la précarité. Enfin demande-t-elle, comment se structureront les unités ? Comment mutualiser les équipements ? Comment gèrera-t-on le passage à 10 ou 15 campus au maximum.

Réponse du secrétaire général : il faut distinguer la tutelle et le gestionnaire. Le CNRS est d'accord pour un mandat de gestion avec trois conditions il faut que la gestion soit de qualité, il faut qu'elle soit transparente et il faut **que le CNRS reste employeur de ses personnels**. Si ces conditions sont respectées, le CNRS sera copilote. L'hébergeur sera celui qui assurera les coûts. Pour cela il s'appuiera sur l'expérience des DU.

Jean-Luc Mazet, pour le SNCS, estime que l'on n'arrête pas de réformer, le CNRS sort déjà de deux ans de réformes. Les instituts INSERM résultent d'un découpage vertical. A terme ce sera peut-être l'INSERM qui pilotera la recherche en sciences du vivant au CNRS. Le rôle du CNRS diminue, il se contentera d'approuver ce que font les universités lorsqu'il signera une convention-cadre. Le rattachement des laboratoires sera important, il y a de gros risques de voir piloter le laboratoire par l'extérieur. Il précise à ce propos que Philippe Gillet, directeur de cabinet au ministère, a parlé de conventions signées directement entre les instituts et les universités et a évoqué un affichage dans les sites des postes de chercheurs, les laboratoires ne pouvant pas selon P. Gillet prévoir leur plan de recrutement sur quatre ans. Pour J.L. Mazet, les passerelles entre les EPST et les universités sont nécessaires, mais les chaires seront prises sur les postes de chercheurs. Il demande des passerelles réciproques vers les universités afin de maintenir l'effectif des chercheurs statutaires.

Philippe Jauffrey de l'Unsa demande quelle est la marge de manoeuvre du CNRS par rapport à la lettre de la ministre ? Ou'arrivera-t-il aux unités où le CNRS est peu présent ?

Dominique Balutaud de Force Ouvrière rappelle l'attachement de son syndicat au maintien de toutes les disciplines dans le CNRS. Quel sera le fonctionnement des instituts, est-ce que le CNRS gardera ses postes de titulaires, dans le cadre de la RGPP ?

Marie-Christine Lagoutte du SNIRS intervient sur l'importance des administrateurs pour négocier avec les universités.

Alain Castera de SUD pense que la gestion disciplinaire s'est parfois traduite par du conservatisme scientifique. Il demande les moyens qu'aura le CNRS pour sa politique, le financement récurrent dépendra-t-il des décisions de

l'agence d'évaluation ? Il revient sur la notion de budget global dans les universités et regrette que l'augmentation du budget de la recherche passe maintenant par l'augmentation du budget de l'ANR.

Pascale Gillon de la CFDT affirme que l'on est sur la défensive, car on crée des instituts disciplinaires. Elle demande comment tout cela s'articulera entre les différents EPST. Que se passera-t-il pour EDD, où il y a aussi d'autres EPST (IRD, INRA, etc.) ? Qu'y aura-t-il comme discipline en SHS, toutes ou seulement une partie d'entre elles ? La CFDT sera vigilante sur un traitement équitable des agents.

Les réponses du directeur général.

Le DG défend un institut EDD. L'INSERM et l'INRIA ne font pas assez de recherche appliquée, le problème vient du fait qu'ils font trop de recherche fondamentale et sont en concurrence avec le CNRS. Il y aura un DSA du CNRS qui participera aux réunions de chaque institut de l'INSERM. Pour le département SHS, on n'a pas encore décidé de couper des pans entiers de SHS, la direction scientifique de SHS fait un travail intelligent et des propositions intéressantes en ce moment. Sur l'AERES, Migus considère que l'évaluation de cette agence est un paramètre parmi d'autres. Il peut maintenir une équipe mal évaluée, mais doit justifier sa décision.

Commentaire : le DG propose ici une partition drastique, que nous ne partageons pas, entre le CNRS qui aura en charge la recherche fondamentale et les autres EPST qui viendront puiser au CNRS les théories et concepts qui leur permettront de développer des applications. Une telle division ne semble ni souhaitable, ni viable.

Le sujet (de la réforme) dont on parle en ce moment, ajoute-t-il, préoccupe le monde entier, partout la recherche doit être faite dans les universités, c'est une **démarche idéologique mondialisée**. Le CNRS sera avec les meilleures universités dont 10 à 15 figureront parmi le « top » mondial. Le CNRS, pour lui, « doit vendre de la réforme pour avoir des crédits, mais la réforme ne passera pas sans l'adhésion de la majorité des personnels ». Il est attentif aux réactions des personnels. En ce qui concerne la RGPP, Arnold Migus n'a pas de réponse, pour lui la ministre se bat en ce moment pour le maintien des postes.

Resplandy-Bernard intervient sur les chaires CNRS elles permettront des recrutements de haut niveau sans création d'emploi. À propos de la question sur les marges de manoeuvre du CNRS, il précise que le CNRS a une marge de manoeuvre sur ses propositions mais que **ce sera la ministre qui tranchera**.

Gilles Pijaudier Cabot évoque ses discussions avec la CPU, dont le bureau accepte les chaires CNRS et universités pour les jeunes, les chaires seniors (chaires CNRS pour des EC seniors ou pour des délégations plus longues et, réciproquement, chaires d'enseignement de longue durée qui s'adresseront à des chercheurs CNRS).

Arnold Migus ajoute que cela ne se fera pas université par université mais globalement. Il souligne que le CNRS ne délivrera plus de labels. Il pourra donc **désassocier les unités mixtes de recherche qui vivent avec peu de personnel CNRS**, notamment à l'occasion de la révision des contrats quadriennaux. « On appelle cela **redéploiement** » ajoute-t-il. **Le personnel des unités désassociées sera affecté à de nouveaux postes**, il ne sera pas mis à disposition, ni détaché. Pour Arnold Migus, le CNRS est trop dispersé. Il indique que l'INSERM n'a pas de rôle de pilotage dans le domaine des sciences de la vie mais seulement pour la recherche biomédicale.

Pierre Girard pour la CFDT pense que chaque EPST essaye d'avancer ses pions.

À propos des campus d'excellence, Arnold Migus rappelle que le CNRS connaît la dizaine de sites d'excellence où le centre met ses moyens, mais la réforme ira à la vitesse des universités. À une question sur la mutualisation il répond que, dans certains cas, la mutualisation est une bonne chose comme par exemple pour la valorisation.

Sur l'emploi, Resplandy-Bernard souligne que la tutelle attend les projections, les scénarii sont entre les mains du ministère, cela ne sera pas coupé des instituts. Migus met l'accent sur les ITA qui sont la priorité, mais cela se décidera en fonction des besoins de chaque institut.

La partition du CNRS est clairement énoncée, de même que le pilotage par le ministère et la perte d'autonomie du CNRS. Rien ne dit que le ministère acceptera les propositions du CNRS. La crise n'est pas surmontée, l'avenir même du CNRS est en jeu à plus ou moins court terme. Cet avenir dépendra fortement de la réaction du personnel. C'est pourquoi nous appelons les chercheurs, enseignants-chercheurs, ITA et IATOS des laboratoires à

*réunir les conseils de laboratoires, à faire remonter des **motions** affirmant l'attachement à l'unité du CNRS et dénonçant les prétentions du ministère. Les propositions doivent venir des laboratoires. La structuration de la recherche demande du temps, celui du débat démocratique, impliquant tous les personnels. Ne laissons pas quelques mandarins prendre le pouvoir.*